

**" LES JARDINS DU MAROC  
UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE PRÉSERVER "**

INTERVIEW

**" DE L'IMPORTANCE DES JARDINS  
POUR UNE URBANITÉ CITOYENNE "**

**Saïd Mouline**

Architecte, sociologue, linguiste



[WWW.MAROCPLURIEL.COM](http://WWW.MAROCPLURIEL.COM)

**Marrakech, le 12 avril 2007**

## " DE L'IMPORTANCE DES JARDINS POUR UNE URBANITE CITOYENNE "

Après la magie des senteurs et celle de la poésie, si finement présentées par mon ami Hamid Triki, il sera probablement assez difficile pour l'architecte que je suis d'assurer un atterrissage en douceur, au terme de ce tour de table dont l'objectif est d'instaurer avec vous, venus si nombreux, le premier débat de ce Festival.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi d'adresser mes remerciements à Monsieur Aberrazzak Benchaâbane, d'une part, de m'avoir convié à cette rencontre et, d'autre part, d'avoir, dans son remarquable discours d'ouverture, dédié ce premier festival de l'art du jardin à Si Boubker Triki qui vient de nous quitter et qui m'avait honoré de son amitié depuis plus de vingt ans.

Avec la plus grande franchise, je vous avoue que je me suis posé deux questions principales relatives à ma présence ici. La première étant pourquoi ai-je été convié ? Je ne suis pas paysagiste et n'ai avec les jardins qu'une relation de contemplation. La seconde est qu'est ce que je pourrais présenter qui puisse être utile aux objectifs assignés à cette première grande rencontre internationale consacrée aux jardins du Maroc en tant que patrimoine écologique à sauvegarder. A la première interrogation, la réponse est simple, elle a été donnée et développée par l'initiateur de cette rencontre tout-à-l'heure : c'est participer à un **NON** collectif. Non à la destruction du patrimoine écologique ; non à la destruction ou à la dénaturation de jardins, non à la destruction, à la dénaturation et à la marchandisation des riads, non à la déperdition des qsour et qasbas des vallées pré-sahariennes. Non à la démolition des systèmes d'irrigation, dont celui si judicieux des khattaras, dont Mohamed Faïz a brossé un état des lieux catastrophique.

Si je suis ici, c'est que je suis venu exprimer, avec vous et avec conviction, fermeté et sérénité ce non. Non au rouleau compresseur que sont la spéculation foncière, la spéculation immobilière et tout ce qui conduit à la disparition de jardins, à la dénaturation de paysages urbains et à l'atteinte au patrimoine écologique au sens large du terme. Non, en raison des valeurs intrinsèques de ce patrimoine aujourd'hui ; non, parceque c'est un legs capital que nous devons préserver, enrichir et transmettre aux prochaines générations avec les valeurs culturelles et identitaires qu'il incorpore..

### **Une urbanité citoyenne**

La réponse à la seconde question découle en quelque sorte de celle apportée à la première. En fait c'est de relation entre nature et culture qu'il s'agit. Le non exprime le refus de la réduction des êtres humains et du cadre de vie à des grandeurs mesurables et quantifiables. Il ne s'agit pas de s'émouvoir devant une fleur arrachée, devant un palmier-dattier brûlé ou d'oliviers centenaires saccagés comme ce fut le cas à la Ménara. Réagir à de telles dégradations, se contenter de les condamner en tant que telles ne suffit pas. Il me semble que l'une des priorités majeures de ce 1<sup>er</sup> Festival de l'art du jardin en tant que patrimoine écologique à préserver est, d'une part, d'élargir ses objectifs et partant ses champs d'observation, d'action et d'application. D'autre part, de forger une vision partagée et à long terme qui prenne en considération les contextes futurs dans lesquels nous sommes déjà inscrits. Ce faisant l'enjeu ne sera plus simplement l'émotion devant une fleur arrachée, un palmier-dattier brûlé ou un olivier saccagé. L'enjeu sera celui du patrimoine écologique à préserver. L'enjeu sera celui du statut même de la nature, sous toute ses formes, dans une civilisation de plus en plus urbaine portée cependant par de moins en moins d'urbanité.

Comme vous le savez, un cap sans précédent pour l'histoire de l'humanité a été franchi au début de ce troisième millénaire, les citadins sont, aujourd'hui et tous pays confondus, plus nombreux que les ruraux alors qu'ils ne représentaient qu'environ 4% des habitants de la planète au début du siècle dernier. De plus, vers 2030, les trois quarts environ des habitants de la planète seront des citadins. Pour que ces chiffres soient un peu plus parlants, disons que à l'échelle mondiale et chaque semaine, les villes s'accroissent de un million deux cent mille habitants. Pour le citoyen, le rapport à l'espace en matière d'établissement humain, d'architecture, de paysage, de relations sociales, autrement dit **l'urbanité**, procède des liens qu'il tisse avec les lieux et avec ceux qui y sont attachés. C'est l'existence de ces liens multiples, d'ordres différents – dont celui qui le lie au patrimoine écologique - qui fait que le citoyen se reconnaît en certains lieux, qu'il les incorpore, qu'il les prend en charge, qu'il s'y identifie, qu'il les vit comme un prolongement de lui-même, qu'il les respecte et qu'ainsi il les gère en conséquence, les préserve, les enrichit, les transmet, etc.

L'urbanité, sociologiquement produite et vécue dans le quotidien, est un ciment qui lie les citoyens à leur cité. L'urbanité identifie les citoyens à des réalités tangibles et intangibles, à un cadre de vie dans lequel ils s'investissent, à des paysages auxquelles ils finissent par ressembler, aux couleurs et odeurs de la flore, etc. Ils s'identifient également à travers les cheminements qu'ils parcourent, les places et les placettes, les squares et les jardins, les aguedals et les bassins, etc., où ils se rencontrent. Ils vivent également les textures des cadres qui les environnent, les ambiances visuelles et thermiques, sonores et lumineuses qu'ils ressentent. Ce sont de telles activités, sacrées ou profanes, dans lesquelles la nature et le patrimoine écologique jouent un rôle capital, qui renforcent un sentiment social d'appartenance et de citoyenneté et chassent l'exclusion. Autrement dit, c'est une charge considérable qui attend les initiateurs de ce festival. L'éventail du patrimoine écologique à préserver s'étend des vallées pré-sahariennes (celles du Dra, du Dadès, du Tafilt, du Mgoun, du Rhéris, du Ziz, etc.) jusqu'aux petits jardins d'enfants, en passant par les grandes réserves et paysages, les parcs suburbains et urbains, les squares et jardins de quartier. De même qu'elle s'étend des essences en danger, tels les arganiers, aux études sur les plantes médicinales, etc.

Tels seront probablement les enjeux et les priorités d'une association portée par tant de volonté et de détermination et dont la revue se distingue par la pertinence des approches conceptuelles, la qualité des monographies, des thématiques abordées et des illustrations. C'est ce qui permet justement de ne pas douter de la prise de conscience de l'ampleur du défi par les organisateurs et partenaires de ce 1<sup>er</sup> Festival. C'est ce qui aussi ôte toute crainte d'assister à la naissance d'une association comme tant d'autres qui se réjouit de planter des pâquerettes une fois l'an. Parler crûment est un respect des auditeurs et je vais tenter dans une troisième et dernière partie d'amorcer l'atterrissage en douceur.

### **Une nature médiatrice**

Au Maroc, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, il y avait environ 5 millions d'habitants, répartis sur une trentaine de villes. La trame urbaine de l'époque était centrée sur deux grandes villes, Fès et Marrakech qui regroupaient respectivement 150.000 et 100.000 habitants. Puis notre pays a vécu sous le régime du Protectorat français de 1912 à 1956. Premier Résident général et chef de l'armée, Hubert Lyautey prend une série d'options majeures qui vont provoquer des changements importants en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'architecture. Il décide du transfert de la capitale du pays de Fès à Rabat, de la création à 90 kilomètres au sud de Rabat d'un port moderne à Casablanca et, au nord, de celle d'une ville nouvelle qui portera son nom jusqu'à l'Indépendance, Port Lyautey (Kénitra). Ces options engendrent un brusque déplacement du centre de gravité du pays vers le littoral atlantique. Le système des capitales régionales, notamment Fès et Marrakech, va laisser place à un axe urbain littoral, sur environ 130 kilomètres. Un demi siècle plus tard, cet axe urbain littoral rassemblera plus de la moitié de la population urbaine du pays et environ le



huitième de la population nationale sur une superficie inférieure au centième du territoire marocain. A la fin du XXème siècle, la population du pays était de 30 millions d'habitants 56% dans le milieu urbain et 44% dans le milieu rural.

Quel est le rapport de toutes ces informations avec le thème de la table-ronde ? En vérité il est considérable car pour tracer les orientations majeures des réalisations qu'il avait projetées Hubert Lyautey va faire appel à Jean-Claude-Nicolas Forestier qui assumait alors la charge de Conservateur des promenades de Paris. Mais c'est surtout en raison de sa conception novatrice de l'aménagement qui allie composition urbaine et composition du paysage et de sa vision à long terme de la forme urbaine à une vaste échelle qu'il est choisi pour cette mission. Auteur d'ouvrages présentant des théories nouvelles de l'extension des villes, Forestier est, par ailleurs, membre fondateur de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social en 1908, de la Société française des architectes et urbanistes en 1911 et de bon nombre d'institutions qui ont compté dans l'urbanisme français. Il est sollicité dès janvier 1913 pour l'étude des formes d'extension des villes impériales et des réserves de terrains pour la création dans les villes du Protectorat de parcs et de jardins publics. Au terme de six mois, il conclut cette mission par un rapport, resté longtemps méconnu, le " Rapport des réserves à constituer au dedans et aux abords des villes capitales du Maroc. Remarques sur les jardins arabes et de l'utilité qu'il y aurait à en conserver les principaux caractères ".

Ce rapport que remit Forestier au terme de sa mission à Lyautey révèle un chaînon manquant de l'histoire de la planification urbaine et paysagère au Maroc sous Protectorat français. Il préconise, parmi bien d'autres propositions, le respect de la configuration de la ville arabe dans le cadre de l'extension des villes impériales et donne les principales orientations pour les grandes villes à édifier par le Protectorat. Jean-Claude-Nicolas Forestier s'inscrivait de manière innovante non seulement dans l'architecture du Maroc mais aussi dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme du début du XXème siècle. En effet, dans sa vision, les villes ont besoin de la présence d'une nature médiatrice. Il ne s'agit donc pas de créer d'abord le plan de la ville pour ensuite, tenter d'y insérer des jardins. Il fallait faire l'inverse, d'abord dessiner les jardins et ensuite aménager la ville autour d'eux. Car les jardins feront partie du futur patrimoine de la ville. C'est une vision pionnière de l'articulation nature – culture et de son intégration au sein de la cité et au service des citoyens.

Jean Claude-Nicolas Forestier pensait que " Les écoles et les bibliothèques publiques ne sont pas édifiées et entretenues pour assurer du profit au trésor public, mais bien pour le progrès, l'éducation des esprits, l'augmentation des jouissances supérieures et la satisfaction de nos besoins artistiques. Les parcs, les jardins de récréation sont de même nécessaires, non pas tant parcequ'ils ajoutent à la valeur des terrains de la ville, ce qui est pourtant une de leurs conséquences, que parcequ'ils doivent nous apporter la lumière, l'air et la vue de coins de verdure, reconfortante, rafraîchissante, au milieu des fatigues et des soucis quotidiens, de la vie des grandes villes, aussi parcequ'ils permettent aux enfants, aux jeunes gens, à tous les habitants, de vivre quelques heures chaque jour en plein air, ce qui est indispensable, surtout à mesure que chaque s'accroît et que la campagne en est éloignée. " (1)

En relisant les textes de Forestier, on a l'impression qu'il s'agit de textes récents et qu'on y trouve une vision contemporaine. Une dernière citation, si vous le permettez, qui concerne cette fois-ci directement Marrakech : " Rien n'est plus saisissant que le spectacle qui s'offre à la vue lorsqu'en arrivant de Casablanca, on aperçoit tout d'un coup, à quelques kilomètres avant d'atteindre Marrakech, au milieu d'une grande plaine d'aspect désertique barrée au sud par la ligne bleue blanc de l'Atlas couvert de neige, le vert imprévu abondant, le vert frais, d'une immense oasis, dans laquelle se dissimule presque la vieille ville berbère. Et, après cette longue route de plus de 200 km, à travers les plaines nues, c'est une jouissance inattendue que d'aborder la ville par la longue traversée d'une palmeraie verdoyante, quoique clairsemée et ravagée. Il est probable que les mesures déjà



prises permettront d'arriver à obtenir le respect de cette merveille. Il serait vraiment désolant que les spéculations de terrains et des lotissements particuliers puissent compromettre cet ensemble qui, protégé, développé, dépassera en beauté les palmiers et la palmeraie de la Elché, en Espagne." (2)

C'était en 1913, et compte tenu de ce qu'il est advenu de la palmeraie, il me semble que tout commentaire au sujet de la vision de Jean-Claude-Nicolas Forestier serait superflu. Merci de votre attention.

Saïd Mouline  
Architecte, sociologue, linguiste  
Marrakech, le 12/04/2007

(1) In « Grandes villes et système de parcs, France, Maroc, Argentine », Editions Norma, Paris, 1997, p. 157.

(2) " Rapport des réserves à constituer au dedans et aux abords des villes capitales du Maroc. Remarques sur les jardins arabes et de l'utilité qu'il y aurait à en conserver les principaux caractères". Décembre 1913.

Paru in " Grandes villes et systèmes de parcs ". France, Maroc, Argentine. Jean Claude Nicolas Forestier. Présenté par Bénédicte Leclerc et Salvador Tarragò.

Institut Français d'Architecture. Norma Editions, Paris 1997, pp. 206-207

## Débat

- Pourquoi est-il si difficile de dire non à ceux qui menacent les jardins, au sens large du terme, déjà présents alors qu'il paraît si facile de dire oui aux promoteurs qui demandent, dans leur intérêt propre la destruction des jardins ?

**Saïd Mouline** : — Il y a plusieurs éléments de réponse selon les paramètres en présence. Il faut, certes, du courage pour dire non, mais il faut aussi en avoir, juridiquement les moyens. Vous me permettez de rajouter que la vision de Forestier pour l'édification de villes nouvelles au Maroc était accompagnée par un arsenal juridique exceptionnel qui n'existait pas alors en France. Un terrain urbanisé est un terrain qui rapporte beaucoup d'argent dès lors que son statut change légalement ou pas. Un jardin ne rapporte rien, financièrement parlant, pas plus que les cimetières. Il y a d'ailleurs des aires culturelles dans lesquelles les cimetières sont des jardins, des espaces de convivialité. Seule la forme de vie change. Mais on n'en tire pas de profits. Ces lieux peuvent alors facilement attiser les convoitises. Ainsi, il y eut récemment la tentative de la part de la Communauté urbaine de Salé de faire main basse sur un cimetière de 16 hectares, où chaque mètre carré, s'il avait été versé à la spéculation, pouvait atteindre dix mille dirhams. Mais en agissant ainsi, l'on vend aussi des âmes. Et l'on constate, avec tristesse, que ce sont des élus qui ont contribué à nourrir un tel projet. Heureusement, à l'époque, le Gouverneur de la province de Salé avait fait barrage à ce projet et le cimetière marin de Sidi Ben Acher – dont l'origine remontait au XIV<sup>ème</sup> siècle a pu être sauvegardé, jusqu'ici, et a pu retrouvé de nouveau sa fonction de cimetière. L'important est donc la foi, un arsenal juridique efficace, une société civile vigilante et des élus, autant que possible, conscients de la nécessité de préservation du patrimoine écologique.

- Que pouvons-nous faire, chacun à notre niveau, sans attendre une action des pouvoirs publics ?



**Saïd Mouline** : — Porter l'information, dialoguer convaincre, faire circuler l'information à travers tous les media dont on dispose. Je vous donne un exemple, celui de la destruction du dernier grand riad public de la médina de Marrakech, Riad El Ouarzazi. Il a été détruit de manière illégale, en catimini et avec l'aval des représentants des autorités locales et gouvernementales. Alors qu'il se situait dans une médina classée sur la liste du Patrimoine mondial, qu'il intégrait une zaouïa et qu'il constituait un dernier rempart de protection de la Place Jama' al Fna, elle-même en cours de classement sur la Liste du patrimoine mondial oral et immatériel de l'Humanité. De plus, le Plan d'Aménagement prévoyait à cet emplacement, des services sociaux pour la médina. Malgré tout cela, Riad El Ouarzazi a été rasé et sur la base d'un dossier abracadabrant, un édifice a pris place sur ses décombres. Je me permets de rajouter aux premiers conseils de dialogue, de raison et d'information, suggérés en réponse à votre question, que devant de telles situations, on peut adresser, en dernier recours, une lettre au Souverain, qui, ne l'oublions pas, a honoré de Son Haut Patronage ce 1<sup>er</sup> Festival de l'art du jardin.

### Légendes

- ."Zone humide", Académie des Sciences de Californie, San Francisco.
- ."Décor en relief de motifs de terre cuite émaillées", A. Gaudi, Parc Güell, Barcelone.
- ."Décoration de motifs en terre cuite émaillée", A. Gaudi, Parc Güell, Barcelone